

QUESTIONNAIRE

Partie I : LA MISE EN ŒUVRE DU REGLEMENT AU NIVEAU NATIONAL

Un produit artisanal ou industriel peut bénéficier d'une protection au titre d'indication géographique à condition que les trois exigences suivantes soient remplies :

- 1. Le produit doit être originaire d'une aire géographique déterminée,*
- 2. La qualité, réputation ou autre caractéristique déterminée du produit est essentiellement attribuable à son origine géographique,*
- 3. Au moins une des étapes de production du produit a lieu dans l'aire géographique délimitée.*

1) Selon vous, existe-t-il des produits au Luxembourg qui pourraient faire l'objet d'une telle protection ?

Oui

Non

2) Si oui, lesquels :

3) Pouvez-vous fournir plus d'informations concernant les spécificités des produits cités ? Pouvez-vous indiquer qui fabrique ces produits ?

3) Selon vous, existe-t-il un ou des intérêt(s) à demander une protection spécifique au niveau de l'Union européenne ? Si oui, lequel / lesquels ?

4) Avez-vous d'autres remarques ?

Partie II : VOS DONNEES

5) Vous contribuez en tant que : (une seule réponse)

- Citoyen
- Entreprise
- Association d'entreprises
- Organisation de consommateurs
- Cabinet d'avocats/de consultants
- Autre :

6) Si vous répondez pour le compte de votre entreprise, association, entité, institution ou organisation, merci d'indiquer son nom :

(Avertissement : ce questionnaire ne collecte pas de données personnelles, donc si vous êtes un individu et répondez pour votre propre compte, merci de ne rien indiquer en réponse à cette question 6.)

Partie III : COMMENT PARTICIPER A LA CONSULTATION PUBLIQUE

Le Ministère de l'Économie invite toutes les parties prenantes intéressées à participer à la présente consultation publique, ouverte jusqu'au 1^{er} juillet à 12h, en renvoyant ce questionnaire rempli à l'adresse email suivante : consultation-OPI@eco.etat.lu.

Avertissement quant aux données personnelles

Le présent questionnaire ne demande pas de données personnelles et nous vous remercions de ne pas en fournir dans vos réponses.

Avertissement quant à l'anonymat des réponses

Toute référence éventuelle à la substance de certaines réponses à la consultation publique sera opérée de manière anonymisée, afin que l'entité auteur de la réponse ne soit pas identifiable.

Avertissement quant à la confidentialité

Pour l'éventualité où tout ou partie de votre réponse serait publiée, nous vous remercions de bien vouloir indiquer clairement les éventuels éléments confidentiels de votre réponse.